

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 24 JANVIER 2014**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,  
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme  
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 janvier 2014.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20140124/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20140124/access.html>

Le 24 janvier 2014, à 13h45, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
  - travaux de l'équipe de vigilance
- Participation de l'OP3FT à la réunion « XML Prague »,

- Signature du Contrat de Tiers Séquestre de Registre avec NCC Group pour le gTLD « .frogans »,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

### **PARTICIPATION DE L'OP3FT À LA RÉUNION « XML PRAGUE »**

Pour rappel, dans le cadre de sa mission de promotion, de protection et de progrès de la technologie Frogans, l'OP3FT participe à des événements ciblés qui permettent à l'OP3FT de sensibiliser des acteurs de l'Internet au projet Frogans et le cas échéant, d'inviter ces acteurs à rejoindre le projet Frogans. Ces événements sont également l'occasion de suivre les évolutions techniques ou juridiques qui peuvent avoir un impact sur la technologie Frogans ou sur son utilisation.

La prochaine réunion « XML Prague » se tiendra à Prague (République Tchèque) du 14 au 16 février 2014. Cette réunion internationale, organisée chaque année, porte sur XML (Extensible Markup Language).

L'équipe promotion propose que l'OP3FT participe à la réunion « XML Prague ». En effet, cet événement est une opportunité pour rencontrer des experts et des développeurs du monde entier spécialisés dans XML, alors que plusieurs composants de la technologie Frogans, notamment le langage FSDL (Frogans Slide Description Language), reposent sur XML.

Au vu de ces éléments, le Conseil d'administration décide de la participation de l'OP3FT à la réunion « XML Prague ».

### **SIGNATURE DU CONTRAT DE TIERS SÉQUESTRE DE REGISTRE AVEC NCC GROUP POUR LE GTLD « .FROGANS »**

Dans le prolongement de sa décision du 8 janvier 2014 portant sur la signature du Contrat de Tiers Séquestre de Registre (*Registry Data Escrow Agreement*) pour le gTLD « .frogans » avec la société NCC Group, le Conseil d'administration prend acte que ce contrat a été signé le 16 janvier 2014.

## QUESTIONS DIVERSES

Lors de sa réunion du 19 mars 2012, le Conseil d'administration a décidé d'étudier avec le Fondateur, les possibilités de recours concernant la perte de droits sur la demande de brevet « A User-Friendly Process for Interacting with Informational Content on Touchscreen Devices », publiée sous le numéro WO 2010/115744, suite à une erreur de délai commise par le Conseil du Fondateur en charge du dossier.

Le Conseil d'administration décide de donner délégation à Julie Laurent, en sa qualité de responsable juridique de l'OP3FT et au vu de son expérience d'avocate et de son expertise en droit de la propriété intellectuelle, pour négocier une solution dans le meilleur intérêt des utilisateurs de la technologie Frogans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 15h30.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540